

## 46 - Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté - Avenant programmatif 2015 - Attribution de la subvention annuelle

**M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur** : La convention pluriannuelle 2013-2015 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Franche-Comté a été renouvelée par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2013.

Il convient, selon les termes de cette convention, de se prononcer sur l'avenant annuel qui fixe le programme engagé par l'Association et détermine la participation financière de la Ville pour chaque action de l'année 2015.

Des subventions complémentaires de la Ville au titre du Contrat de Ville ou d'autres dispositifs ont fait l'objet de délibérations antérieures.

Le CRIJ agit sous l'égide du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Son projet associatif se situe dans le cadre d'une mission régionale de service public, d'un réseau national et international encadrés par une charte européenne de l'information.

La Ville, dans ses objectifs de développement de l'accès des jeunes à l'information, aux loisirs, à la culture et à la formation, apporte son soutien au projet du CRIJ autour de quatre axes :

- dynamiser l'accès des jeunes Bisontins à l'information,
- valoriser et soutenir l'expression, l'initiative et les projets des jeunes,
- agir dans la complémentarité et renforcer les partenariats,
- accompagner la vie quotidienne des jeunes Bisontins.

### Budget prévisionnel 2015

Le budget prévisionnel 2015 du CRIJ s'élève à 1 670 540 € (1 659 540 € en 2014).

Il est proposé de lui attribuer, au titre de l'année 2015, une subvention de fonctionnement de 46 552 €, dont 6 000 € pour le maintien du Point Information Jeunesse dans le quartier de Planoise qui pourra également intervenir dans d'autres quartiers prioritaires de la Ville.

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 33 289 €, sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

La subvention de fonctionnement est versée comme suit :

<b>Subventions</b>	<b>Versé en avril</b>	<b>A verser en juillet</b>	<b>Solde à verser en octobre</b>
<b>Ville actions</b>	<b>13 263 €</b>	<b>22 192 €</b>	<b>11 097 €</b>

Pour rappel, des subventions spécifiques ont été attribuées au Conseil Municipal du 30 mars 2015, dans le cadre du Contrat de Ville et du Comité Local d'Aides aux Projets (CLAP) :

	2014		2015	
	Contrat de Ville et CEJ	Général	Contrat de Ville et CLAP CM 30/03/15)	Général
<b>Accès des jeunes à l'information</b> - Communication, portail jeunes - Point Information Jeunesse Planoise	6 000 €	27 052 €	6 000 €	24 052 €
<b>Valorisation, soutien expression, initiatives, projets des jeunes</b> - Energie jeune : événement et CLAP	6 495 €	10 000 €	8 700 € *	8 000 €
<b>Complémentarité, partenariat</b> - Actions d'insertion sociale et professionnelle - Action «un job à la clé» - Action «un stage sur mesure pour les élèves de 3 <sup>ème</sup> » - Action parcours citoyen (secourisme et sécurité routière)	3 000 € 6 500 € 2 000 €	3 000 €	3 000 € 5 000 € 2 000 €	3 000 € 1 500 €
<b>Vie quotidienne</b> - Carte Avantages Jeunes		13 000 €		10 000 €
<b>Total</b>	<b>23 995 €</b>	<b>53 052 €</b>	<b>24 700 €</b>	<b>46 552 €</b>
		<b>= 77 047 €</b>	<b>= 71 252 €</b>	

\* A noter sur l'action CLAP, le CRIJ est autorisé à reporter le solde de la subvention 2014 en 2015. Le montant de ce solde est de 1 300 €.

Par ailleurs, la Ville apporte également à cette association une aide par la mise à disposition de locaux (CRIJ et PIJ) dont elle règle les charges (51 769 € pour les locaux et 4 760 € pour les charges) soit un montant total de 56 529 € ainsi que par la réalisation de travaux d'impression pour un montant de 3 110 € en 2014.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte des éléments de bilan 2014 et perspectives 2015 fournis par le CRIJ,
- à attribuer au CRIJ une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 46 552 € (13 263 € ayant déjà fait l'objet d'un versement suite à délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015),
- et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif n° 3 - 2015 avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, M. POULIN, M. CHALNOT, M. FAGAUT et Mme FAIVRE-PETITJEAN n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.*